

LA JUSTICE APPELÉE EN ARBITRAGE

La CGT du port du Havre doit faire face à la dissidence

HAVRE LIBRE

redaction : 25, rue Jules-Siegfried - B.P. 1584 ; Administration : 57, rue Fontenelle - B.P. 1588 - 76066 Le Havre Cedex

JEUDI
27 OCTOBRE
2005

Du rififi à la CGT du port autonome

La CGT du port autonome du Havre se déchire entre responsables et dissidents. En cause : la transparence. C'est la justice qui est appelée à jouer les arbitres.

Mais que se passe-t-il dans les rangs de la CGT du port autonome du Havre ? Habituellement prolixes, les représentants syndicaux renvoient aujourd'hui vers l'avocate, Me Valérie Giard. La partie adverse, elle, se mure dans un silence plus que prudent. C'est dire que l'affaire semble embarrassante pour les uns et les autres. D'un côté, les dirigeants de la CGT. De l'autre, des syndicalistes estampillés, ou ayant été estampillés CGT. Depuis des mois, ils sont en désaccord et ne se parlent plus que par justice interposée. Cette semaine, le tribunal du Havre a d'ailleurs rendu un jugement. Le site Internet créé par les six « dissidents » réunis au sein d'un « collectif » pourra rester ouvert mais les aimables échanges épistolaires entre la direction de la CGT et les signataires devront disparaître. Néanmoins, ce jugement n'est pas le point final. L'avocate des dirigeants du syndicat s'apprette à déposer sur le

bureau du procureur de la République une plainte pour propos diffamatoires.

« Clarté et transparence »

Le différend est né il y a près d'un an. Une poignée de syndicalistes remet alors à Patrick Deshayes, secrétaire général du syndicat CGT du personnel du port autonome, un courrier dans lequel il lui est demandé « de tout mettre en œuvre pour accroître la démocratie syndicale sur la base [des] statuts » du syndicat, afin que celui-ci soit « mieux organisé, encore plus efficace dans un esprit permanent de transparence et de respect commun de la personne ».

Un mois et demi plus tard, soit trois jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle du syndicat, le 23 janvier, les signataires adressent une nouvelle lettre à Patrick Deshayes. Ils y dénoncent l'organisation même de la réunion qui ne serait pas préparée selon les règles et qui ne permet pas « aux adhérents [...] de disposer dans la clarté et la transparence de tous les éléments justificatifs de comptabilité ». « Il va de soi, ajoutent les membres du collectif, que



Le tribunal de grande instance a exigé que le site du collectif du port autonome soit vidé d'une partie de sa substance

nous n'accepterons pas le manque de clarté des années passées et les entorses aux règles qui auraient pour conséquence de tromper les adhérents ». L'assemblée générale de la fin janvier sera tendue, les « dissidents » se voyant refuser l'entrée. Selon une autre source, ils n'auraient pas été à jour de leur cotisation.

Richard Masson, Jean-Pierre Leroux, Nathalie Denis, Claude Herrenschildt et Jean-Marc Pilvin, bientôt rejoints par Jean-Louis Argentin, élu havrais, conseiller régional

socialiste et membre du personnel du port, sont alors décidés à obtenir des comptes. Ils alertent Bernard Thibault pour demander « la plus grande transparence financière » vis-à-vis des « cotisations perçues annuellement ». Elles représenteraient « un montant dépassant les 150.000 euros ».

Affaire non achevée

Faute de réponse, le ton change, en juin lorsque l'un des membres du collectif, Richard Masson, syndiqué depuis trente ans, assigne son

syndicat. En référé, la justice ordonne alors à la CGT, le 12 juillet, de fournir les documents des assemblées générales et les bilans du trésorier. Ce que fera la CGT-mais sans donner entière satisfaction au collectif. Selon son avocat, Me Claude Aunay, il manque une pièce essentielle : les

comptes détaillés de 2002 à 2004. Des documents de « comptabilité analytique » qui n'existeraient pas selon Me Eric Baudou, avocat de la CGT. L'affaire demeure entre les mains de la justice. L'existence du site Internet n'est qu'un épisode.

STÉPHANE SIREY

Internet, transparence et syndicalisme

Le site Internet du collectif CGT du Port autonome du Havre a reçu plus de trois mille visites. Il aurait été conçu « uniquement dans un souci de partage de l'information [...] La démocratie syndicale exige que les adhérents, comme les responsables, aient des devoirs certes, mais aussi des obligations. Dans le cas qui nous préoccupe sur ce site, soulignent les six membres du collectif (Jean-Louis Argentin, Nathalie Denis, Claude Herrenschildt, Jean-Pierre Leroux, Richard Masson et Jean-Marc Pilvin), il s'agit de fonctionnement démocratique, de l'obligation de rendre des comptes ». « Loin de tout esprit polémique, écrivent-ils encore

sur la page d'accueil des visiteurs, il ne contient que des documents officiels sans autres commentaires ».

La CGT du Port autonome voulait faire interdire le site. Le tribunal de grande instance du Havre a demandé cette semaine au collectif de retirer du site l'ensemble des courriers privés échangés entre les syndicalistes et leurs défenseurs respectifs. Seuls peuvent y demeurer les documents officiels provenant de la justice.

Cette décision sera exécutée à la réception du jugement par les membres du collectif. Hier, l'intégralité des échanges était consultable.

ST. S.